

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27/08/14

Dossier complet le

27/08/14

N° d'enregistrement

F08214P0863

1. Intitulé du projet

Extension du camping Le Ranc Davaine sur le territoire communal de SAINT-ALBAN-AURIOLLES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravaning permanents 51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Le projet consiste en un réaménagement et une extension du camping existant qui compte 435 emplacements autorisés actuellement. 65 emplacements supplémentaires seraient alors créés, ce qui porterait la nouvelle capacité du camping à 500 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Permis d'aménager pour l'extension du camping du Ranc Davaine de 435 à 500 emplacements.
Demande d'autorisation de défrichement.

4.2 Objectifs du projet

Avec ce projet d'extension, le propriétaire du camping du Ranc Davaine souhaite améliorer le confort des campeurs en réaménageant les emplacements afin que ces derniers soient plus espacés et par la même occasion, augmenter de 15 % la capacité d'accueil de son camping. Cette augmentation de capacité permettra également de répondre aux besoins d'hébergements générés par l'espace de restitution de la "Caverne du Pont-d'Arc" située à proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Création de chemins en stabilisé et implantation de mobiles homes. Les chemins ont été implantés de manière à limiter les terrassements. Les logements composant le Parc Résidentiel de Loisirs seront mis en place sans avoir besoin de réaliser des terrassements compte tenu de la topographie relativement plane du site du projet. Le boisement et les murs en pierres de pays seront conservés au maximum afin de favoriser l'insertion paysagère du projet. Ce boisement est un véritable atout pour le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation du camping comme actuellement avec un fonctionnement de avril à septembre.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à permis d'aménager et demande d'autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre d'un projet de permis d'aménager et demande de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie autorisée	110340 m ²
Nombre d'emplacements autorisés	435 emplacements
superficie demandée en extension	45 470 m ²
Nombre d'emplacements supplémentaire	65 emplacements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Section C : parcelles 787, 756,
802, 800, 43, 44, 45, 46, 54,
55, 56, 57, 58, 63, 64, 65.
Ranc Davaine
07120 SAINT-ALBAN-AURIOLLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 16 ' 27 " 8

Lat. 44 ° 24 ' 53 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Garrigue et boisements composés essentiellement de chênes verts.

Actuellement, ces terrains ne sont pas utilisés. Ils sont défrichés dans le cadre de la sécurité incendie et pâturé en partie par des chevaux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint-Alban-Auriolles est dotée d'un document d'urbanisme de type P.O.S. approuvé le 29/11/1988. Ce document a fait l'objet d'une modification le 29 mai 2013. Il inscrit le terrain du projet en zone NDt pour la partie qui accueillera des mobil-homes : il s'agit d'une zone naturelle partiellement équipée, réservée à l'hébergement touristique de plein-air, aux activités de camping et d'hôtellerie de plein-air; les équipements nécessaires à cette activité comprenant les constructions sanitaires et celles liées à l'accueil saisonnier y sont autorisés.
Le reste des parcelles sont situées en zone NDtc, ou en zone NDtr1 ou en zone NDr selon les parcelles. Les zones NDr et NDtr1 correspondent à des zones submersibles tandis que la zone NDtc est une zone réservée aux parcs d'attraction de type musée de plein air.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 0717 "Plateaux calcaires des Gras et de Jastre" et ZNIEFF 2 0716 "Ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents (Ligne, Baume, Drobie, Chassezac, ...)"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques Inondation (PPRI) de l'Ardèche moyenne et aval sur la commune de St-Alban-Auriolles, qui a été approuvé le 12/03/2003.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'extension est limitrophe d'un Site d'Importance Communautaire (SIC) FR8201656 "Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac" et un autre SIC FR8201657 "Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents" est situé à 3,9 km au nord-est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation d'eau potable par la clientèle du camping, qui est raccordé au réseau AEP communal.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension va se développer sur une zone partiellement boisée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un camping génère toujours une ambiance sonore; cependant, ce camping est un camping familial sans animation nocture spécifique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			<p>Existence de deux monuments historiques sur la commune mais le projet ne se trouve pas dans un rayon de 500 mètres autour de ces monuments.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			<p>L'emprise du projet d'extension ne fait l'objet d'aucune utilisation particulière : pas de culture, ni d'exploitation forestière.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

"Helvorum, archéosite du Vivarais" situé en limite sud-est de l'emprise du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de réaménagement et d'extension concerne des parcelles adjacentes au camping existant : l'emprise du projet se situe en continuité de la zone actuellement exploitée.

Il n'y aura pas de travaux importants hormis le défrichement partiel : la voirie d'accès est déjà existante et les réseaux AEP et EU sont déjà en place à proximité (les eaux usées seront traitées par la STEP existante du camping pouvant accepter ces nouvelles charges hydrauliques et polluantes).

Même si l'emprise n'est pas concernée directement par un site Natura 2000, le maître d'ouvrage est conscient de la richesse de la faune et de la flore du secteur mais une étude d'impact ne semble pas nécessaire compte tenu de l'implantation du projet en continuité du camping existant et de l'entretien des terrains (défrichement et fauche dans le cadre de la sécurité incendie...).

L'emprise du projet (objet du défrichement) est en effet débroussaillée régulièrement pour la défense incendie et tous les arbres sont taillés à 2 mètres de hauteur depuis plusieurs années.

Une très grande partie du boisement sera conservée, ceci est important afin d'offrir un secteur ombragé à la clientèle et de garantir une bonne insertion paysagère du projet. Tous les murets et les éléments emblématiques du paysage seront conservés; ils constituent un atout dans l'aménagement d'un camping de qualité.

Compte tenu du programme de réaménagement prévu, la densité de mobil-homes va diminuer (augmentation de la superficie des emplacements), l'exploitation du camping va rester similaire au fonctionnement actuel; ainsi, compte tenu de tous ces éléments, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Alban Auriolles

le,

25 Août 2014

Signature


CAMPING ****
LE BANYOIS
 SAINT-ALBAN-AURIOLLES
 0120 RIOMS
 Tél: 04 75 39 60 55 - Fax: 04 75 39 38 50
 SAS au Capital de 363 000 €
 Siret: 332 628 767 00011-TVA: FR 74 332 628 767